

rait que le péril n'existait plus. La République n'a plus rien à craindre, semble-t-il, que de ces excès ; et, du jour où ceux qui la représentent et la gouvernent accorderaient la liberté à tous leurs concitoyens, ils la rendraient inattaquable.

Quoi qu'il en soit, si la République courait en ce moment des périls, ils ne lui viendraient pas des congrégations religieuses ; leurs adversaires le reconnaissent inconsciemment, lorsque, exagérant d'ailleurs l'action et le développement progressif de ces congrégations, ils l'attribuent surtout aux trente dernières années marquées également par la fondation et l'affermissement de la République en France. Cette coïncidence ne prouve-t-elle pas que les congrégations ont été innocentes de la lutte qu'on leur reproche, ou que, si par exception quelques-unes s'y étaient vraiment essayées, elles auraient été bien impuissantes. Quoi qu'on imagine, au reste, il sera difficile de transformer en parti politique ces jeunes filles, ces femmes venues de toutes les classes sociales, pour offrir leur dévouement à qui veut y faire appel, et qu'absorbent chaque jour et à chaque heure leurs humbles fonctions de garde-malades, d'infirmières, d'institutrices.

L'enseignement, donné dans nos collèges ou dans nos pensionnats religieux, ne saurait davantage être accusé de propagande politique. Le nombre et la variété des élèves à qui il y est donné, et dont un grand nombre appartient à des familles notoirement républicaines, y seraient à eux seuls un obstacle. Aussi bien, ces établissements sont ouverts à vos inspecteurs. Les représentants les plus autorisés de l'enseignement libre, quand ils furent interrogés devant la commission